

Malakoff, le 1<sup>er</sup> février 2012

N° 108 /EPIDe/DG/SG/SAJMP

### Décision portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Paul-Etienne Leroux, directeur des ressources humaines et des relations sociales, à l'effet de signer au nom du directeur général :

Les actes et décisions relatifs à la gestion des agents, autres que les directeurs du siège et des centres, à l'exception des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement ;

Les correspondances et les déclarations sociales et fiscales, les justificatifs permettant d'établir les mandats de dépenses et titres de recettes et ordres de reversement y afférents ;

Les actes relatifs à l'action sociale et au fonctionnement des instances de dialogue social ;

Les autorisations de congés (congés annuels, RTT et absences exceptionnelles) des personnels placés sous son autorité ;

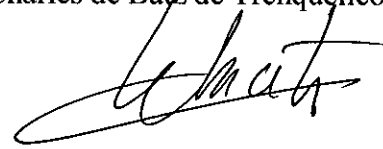
Les ordres de mission ponctuels pour la France métropolitaine des agents relevant de sa direction ;

Les engagements de dépense sur les lignes budgétaires relevant de la DRHRS, dans la limite de 4 000 € HT en général ou sans limite s'ils découlent d'un marché, ainsi que le visa « bon à payer » sur les factures y afférentes.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Etienne Leroux, délégation de signature est donnée, dans les mêmes conditions à Mme Sylvie Mercier, chef du service développement des ressources humaines.

**Art. 3** - La présente décision sera consignée au registre des actes administratifs et publiée sur le site internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon



Délégué	Specimen de signature
Paul-Etienne Leroux	